

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 2 février à 20 h 30**

Le deux février deux mille quinze, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26 janvier 2015.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (21) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme CARTON Chantal, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, Mme VINARD Béatrice, M. BREURE Laurent, M. GARDE Amaury.

Absents au moment du vote (6 dont 5 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. BOUCHET Patrick, Mme BAYARD Pascale (pouvoir donné à M. JACQUEMOT Bernard), M. MONTMARTIN Jean-François (pouvoir donné à Mme JUST Jacqueline), Mme BASSON Christiane (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence), M. LOURDIN Gilles (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves).

Secrétaire de séance : (désigné(e) à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. Guillermin demande si les chiffres figurant dans le document intitulé « Comptes des communes » sont ceux qui servent à déterminer si notre commune appartient ou non aux « communes riches » et donc à fixer le niveau de subventions qu'elle perçoit de l'Etat.

M. Bonnefond répond par la négative, les paramètres pris en compte étant beaucoup plus complexes que ces chiffres.

M. Guillermin note que des économies dans les charges générales ne suffiront pas à rétablir un montant d'investissement comparable à celui des années passées.

Mme Ouillon s'interroge sur la pertinence de maintenir la gratuité des services à l'enfance qui génèrent un coût certain pour la commune.

M. le Maire répond que le choix de la gratuité est une décision prise dès le départ lors de la mise en œuvre des temps d'accueils périscolaires. Il ajoute que l'existence de ces temps d'accueil périscolaires pourrait toutefois être remise en cause selon le résultat des élections présidentielles de 2017.

Mme Just attire l'attention sur la modification des règles d'attribution des congés parentaux qui risque d'avoir pour effet d'accroître la demande en terme de garde d'enfants par les collectivités.

M. Garde note que l'augmentation des subventions avait déjà bien eu lieu en 2013 donc avant l'entrée en vigueur des temps d'accueils périscolaires. Il en demande la raison.

Il lui est répondu que la commune, lors de son entrée à Saint-Etienne Métropole, a repris en 2013 à sa charge le financement de la crèche La Cachette des Ecureuils pour un montant d'environ 200 000 € annuels.

Ce coût est toutefois compensé en recettes au titre de l'attribution de compensation.

M. Jacquemot s'interroge sur la pertinence de ne pas recourir à l'emprunt compte tenu des taux très bas pratiqués actuellement.

M. Bonnefond reconnaît que la période serait idéale pour emprunter mais note que le niveau d'endettement de la commune est déjà important. Il est préférable, au contraire, de mener une politique de désendettement.

Mme Carton demande s'il existe la possibilité pour la commune de contracter des prêts In Fine.

M. Bonnefond répond que ce type de prêt, compte tenu de leur nature, n'est pas vraiment envisageable pour une commune.

M. Javelle demande si la situation ne va pas conduire à diminuer les subventions et investissements en faveur des associations.

M. le Maire répond qu'il convient simplement d'être prudent sur cette question.

M. Guillermin note que la situation financière du pays rend nécessaire de diminuer la part de la dépense publique dans son PIB.

M. le Maire ajoute que l'Etat devrait inciter davantage les communes à se regrouper.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

2) SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ECUS DES PETITS FEUILLANTINS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. Il sera proposé au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

PERSONNEL

3) CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire.
2. D'autoriser M. le Maire à signer la convention en résultant.

4) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « ASSURANCE STATUTAIRE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver l'adhésion de la commune au contrat-groupe d'assurance « risque statutaire » du Centre de Gestion de la Loire.

URBANISME

5) TAXES D'URBANISME – EXONERATION DE PENALITES DE RETARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver l'exonération de ces pénalités.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation par Mme Marescal du dispositif « voisins vigilants ».

***** Séance levée à 22 h 30 *****

Prochaine séance : le lundi 23 mars 2015 à 20h30